

La Conférence

Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

Année judiciaire 2009-2010

Décembre - Janvier # 3



www.cjbb.be

Rentrée solennelle de la Conférence du
jeune barreau / Discours de rentrée /
Banquet et revue / Soirée dansante

Jean-Pierre et Willy De Cuyper

DE CUYPER

Licensed Private Investigator
and Court Experts

BROTHERS



Vous souhaitez bien sincèrement une Nouvelle Année heureuse et prospère !

::: Démonstrations de fraudes et déloyautés :::

502 avenue Louise - 1050 Bruxelles
Tél / Fax : +32 (0)2 649 44 88
www.decuyper.net - Email : decuyper@skynet.be

**Pour ceux qui exigent
le meilleur...**

Bureau : rendez-vous et réunions
502 avenue Louise - 1050 Bruxelles
+32(0)2 649 44 88

Base opérationnelle
(secrétariat - laboratoire - ateliers - garages)
10, rue du Pont de bois - B - 6533 Thuin
+32(0)71 59 50 53



Notre laboratoire est équipé des dernières nouveautés en matière de technique optique, électronique et informatique de dépistage des faux en écritures et faux documents.



Section recherches

Commerce - Privé - Industrie - Assurances
Détectives Associés

Enquêtes, Surveillances, Filatures par tous les moyens appropriés.

Willy DE CUYPER

Détective privé

Licence Min. Intér. 14.219.06

Jean-Pierre DE CUYPER

Docteur en criminologie

Finances, Successions, Droit de la famille, Intelligence économique, Dépistage de pirateries, Contrefaçons, Tromperies, Risk Management, Protection des entreprises, Audit interne discret

Section expertises

Commerce - Privé - Industrie - Assurances
Expertises judiciaires

Expertises pour particuliers, Avis d'experts, Estimations, Evaluations, Arbitrages, Conseils - Conciliations

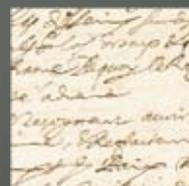
Willy DE CUYPER

Jouets anciens
Poupées de porcelaine
Automates
Objets mécanique
Objets de collections
Meubles de valeur
Transport et emballage
Philatélie



Jean-Pierre DE CUYPER

Criminalistique appliquée
Ecritures et documents
Graphistique
Fraudes commerciales et privées
Héraldique
Construction navale de plaisance
Navigation en eaux intérieures
Généalogie



Michel STRICKLESSE

Architecte
Expert Judiciaire
Tous types de projets
Pathologies du bâtiment
Ecologie
Gestion des Energies
Isolation



som maire

Activités

- 05 Discours de rentrée de
Benjamine Bovy
« Au bout de nos peines... »
- 07 Banquet et revue

Échos

- 16 Samedi de la musique
- 17 Conférence Berryer

Activités

- 12 Colloque « le secret professionnel
de l'avocat dans la jurisprudence
européenne »

Divers

- 08 Square Brussels
- 11 La rentrée 1909 du jeune barreau
- 17 Regard extérieur : Armand De Decker

édito rial

Chers Confrères,

Lors de ce premier trimestre de l'année judiciaire, la Conférence vous a proposé des activités scientifiques, culturelles et sportives. Votre participation en nombre à ces activités constitue un signe d'encouragement pour la Conférence et, plus particulièrement pour la commission administrative qui s'acquitte de sa tâche avec enthousiasme, à poursuivre dans cette voie.

Chaque activité draine un public différent qui met en évidence les talents multiples des avocats de notre barreau et la diversité de celui-ci.

Le temps est venu pour la Conférence de réunir ces publics pour l'événement qui constitue le point d'orgue de cette année judiciaire, la rentrée solennelle de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles. Les pages de ce magazine y sont entièrement consacrées.

La séance de rentrée aura lieu le vendredi 22 janvier 2010 dans la salle des audiences solennelles de la Cour d'appel de Bruxelles. Me Benjamine Bovy prononcera le discours intitulé "Au bout de nos peines...". Certains diront que le discours de rentrée constitue un exercice démodé, voire qu'il ne sert à rien... Peut-être, mais notre profession ne peut-elle, à l'heure où time sheets et exigences de rentabilité règnent en maîtres, s'enorgueillir d'une telle tradition qui met en avant un jeune avocat talentueux au service de l'éloquence? Est-il incongru de consacrer deux heures d'un emploi du temps, bien chargé il est vrai, à la séance de rentrée?



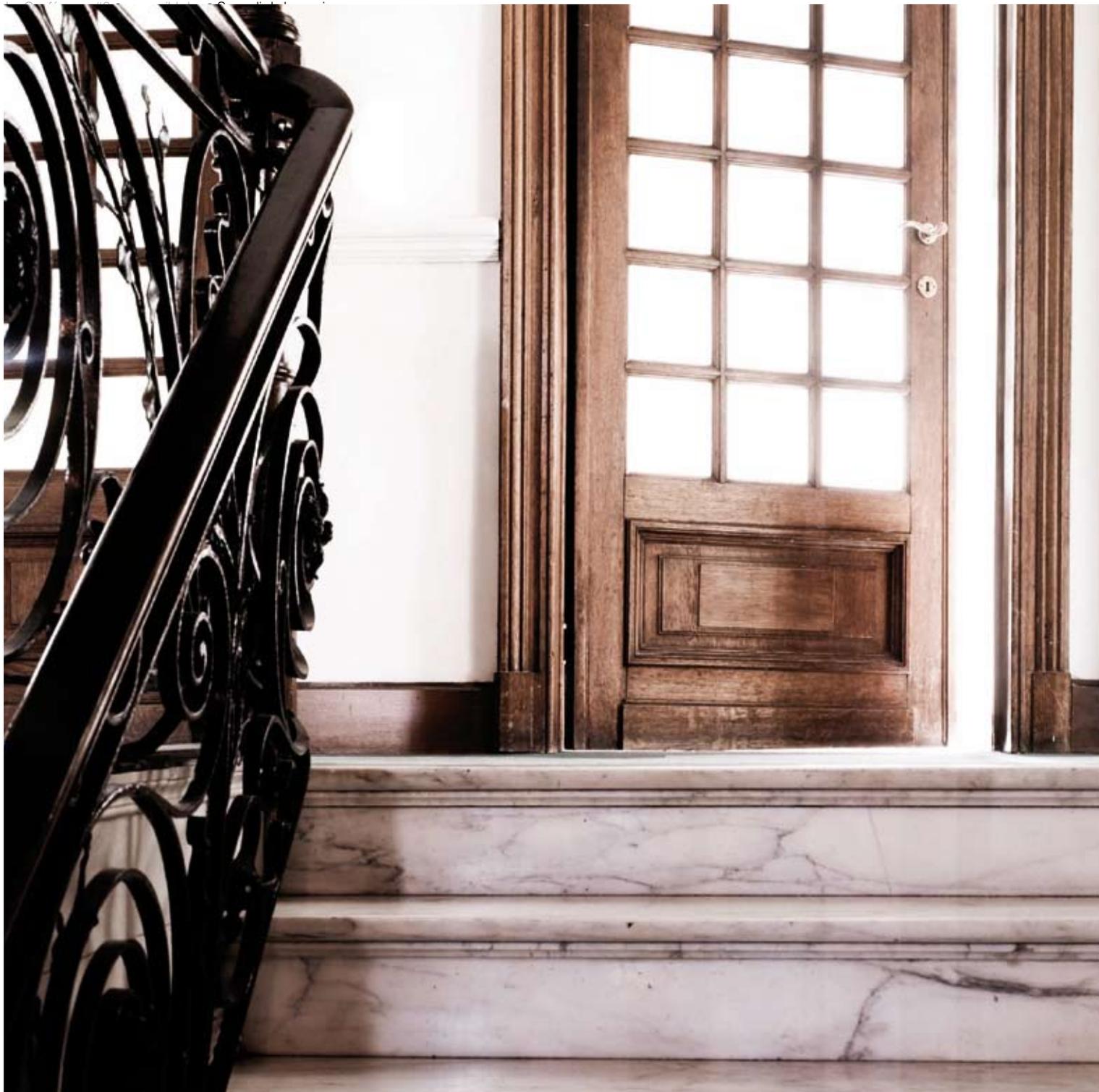
A l'issue de cette séance, nous nous retrouverons pour la banquet et la revue qui se dérouleront dans un lieu que nombre d'entre vous découvriront. Il s'agit de Square Brussels, l'ancien Palais des congrès qui a été entièrement rénové par des architectes et décorateurs de talent.

Vous lirez dans ces colonnes le programme des manifestations qui seront organisées à l'occasion de la rentrée. Ainsi, notre Ordre et le CCBE consacreront un colloque au secret professionnel de l'avocat dans la jurisprudence européenne.

J'espère vous voir nombreux le 22 janvier prochain à la séance de rentrée et au banquet qui suivra.

Votre bien dévoué,

Marc Dal



CBEA 425-40



Devaux & Associés
Planification financière

Prendriez-vous le temps d'en parler ?

Bilan patrimonial - Optimisation des flux financiers - Passage en société

Le vendredi 22 janvier 2010
à 15h

Discours de rentrée



La séance solennelle de rentrée de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles aura lieu le vendredi 22 janvier 2010 à 15h dans la salle des audiences solennelles de la Cour d'appel.

Cette année, Me Benjamine Bovy nous emmènera

« Au bout de
nos peines... »

puisque tel est le titre de son discours.

+

Date : Le vendredi 22 janvier 2010 à 15h.

Lieu : Palais de justice – Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel

Renseignements complémentaires
Consultez notre site www.cjbb.be ou contactez le secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

Inscriptions

L'entrée est libre mais il est préférable de s'inscrire via le site : www.cjbb.be. Il est éventuellement possible de s'inscrire également par e-mail à l'adresse inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

*La pension complémentaire
avec le meilleur rendement
spécialement pour VOUS*



Caisse de prévoyance

des avocats, des huissiers de justice
et autres indépendants OFP

Avenue de la Toison d'Or 64 • 1060 Bruxelles
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43
info@cpah.be • www.cpah.be

IRP agréée le 30/07/2007 sous le n° 55.002

Banquet et revue

La Conférence du jeune barreau de Bruxelles vous convie au banquet organisé le vendredi 22 janvier 2010 à l'occasion de la rentrée.

Ce banquet se déroulera au Square (le Palais des Congrès rénové) dès 19h30 et sera suivi d'une revue et d'une soirée dansante.

Le vendredi 22 janvier 2010
A 19h30 au Square



Date et lieu :
Vendredi 22 janvier 2010 à 19h30

Square (ancien Palais des congrès)
Mont des Arts à 1000 Bruxelles

Inscriptions
Inscription préalable obligatoire au plus tard pour le
11 janvier 2010.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site www.cjbb.be. Il est éventuellement possible de s'inscrire également par e-mail à l'adresse inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Participation aux frais
Inscriptions au banquet, à la revue
et à la soirée dansante :

Paiement avant le 31 décembre 2009 :
Stagiaires membres de la Conférence : 80 €
Membres de la Conférence : 89 €
Non membres de la Conférence : 99 €

Paiement après le 31 décembre 2009 :
Stagiaires membres de la Conférence : 90 €
Membres de la Conférence : 100 €
Non membres de la Conférence : 110 €

Inscriptions à la revue et à la soirée dansante
uniquement : 20 €

Renseignements complémentaires
Consultez notre site www.cjbb.be
ou contactez le secrétariat de la Conférence
au 02 508 66 43, du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h30.

Le Square

Le vendredi 22 janvier
2010 à 19h30



Paris a sa Tour Eiffel,
et Bruxelles son
Atomium.
Paris a son
Arc du Triomphe,
et Bruxelles son
Cinquantenaire.
Paris a sa Pyramide
du Louvre, et depuis
peu... Bruxelles
a son cube. Ou
plutôt, son Square.

C'est sous ce cube quasi transparent que se déroulera cette année le banquet de la rentrée du jeune barreau.

Square est le nom du tout nouveau palais des congrès du Mont des Arts, ce non-espace à la mi-chemin entre la place Royale et la Grand Place, duquel on peut profiter de l'une des meilleures vues du centre de Bruxelles. Le Palais des Congrès original avait été inauguré pendant l'Exposition Universelle de 1958, mais depuis quelques années, le site, abandonné et déserté par ses derniers occupants, dont le Comité Economique et Social européen, devenait assez sinistre. Fraîchement rénové, le tout flamboyant



Square est appelé à combler l'un de ces absurdes vides dont souffre la capitale européenne ; en l'occurrence, l'absence d'un centre de congrès de prestige, digne de ce nom (alors qu'abritant les institutions européennes, le taux de voyages d'affaires à Bruxelles est exceptionnellement élevé).

Voilà qui est fait : 13.500 mètres carrés aménagés avec goût et simplicité, lumineux, polyvalents, et en plein centre ville ont été inaugurés en faste le 20 septembre 2009 à 20h09, date ô combien symbolique (263ème jour de l'année ; 146ème anniversaire de la bataille de Chikamauga ; 138ème du martyre de l'évêque John Coleridge Patteson à Nukapu, Polynésie ; 63ème du premier Festival de Cannes, et 3ème journée sans

voiture). Le tout dans les délais et... en respectant le budget initialement prévu (dit-on), à hauteur de 75 millions d'euros.

Le restaurant et le hall panoramique ont été conçus par Arne Quinze, artiste conceptuel gantois, spécialiste dans le remplissage des espaces vides et parfois tristement abandonnés (l'un des meilleurs exemples fut son installation permanente au chantier de la Toison d'Or, hélas disparue, parce qu'éphémère).

Le projet de l'ensemble est une œuvre de l'atelier d'architecture A.2R.C (architecture et construction entre rêve et réalité).

Quant au nom « Square », il a été imaginé par l'agence londonienne Why Not. Et il

n'est pas dû au fait que les belges (ou certains d'entre-eux) soient des têtes carrées, bien au contraire. Selon le site du nouveau Palais des Congrès, « avec le signe distinctif en forme de ballon phylactère, [il] renvoie à la mission de ce centre de meeting international : un lieu propice aux rencontres personnelles et au networking en plein centre de la ville. Il s'agit d'un endroit où la parole prend une place prépondérante, d'une plate-forme de dialogue et de débat ». Pourquoi pas ?

C'est donc à Square qu'en harmonieux partage de nos ballons phylactères, nous nous réunirons le 22 janvier 2010 pour fêter la joie d'être avocats.

Miguel Troncoso Ferrer



BRUYLANT

La liberté d'expression

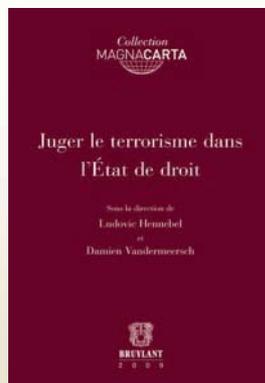
Jean Morange



2009
240 pages • 45 €

Juger le terrorisme dans l'Etat de droit

Ludovic Hennebel
et Damien Vandermeersch (dir.)



2009
542 pages • 60 €

Vers une nouvelle déontologie Naar een positieve deontologie

Colloque / Colloquium
30. V. 2008



2009
252 pages • 30 €

Précis de droit de la famille

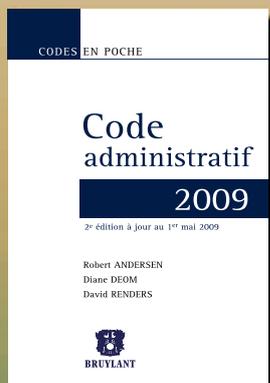
2e édition
entièrement refondue
Alain-Charles Van Gysel (dir.)



2009
914 pages • 160 €

Code administratif 2e édition à jour au 1er mai 2009

Robert Andersen,
Diane Déom,
David Renders



2009
1.540 pages • 45 €

Code Banque et Finance Edition à jour au 1er septembre 2009

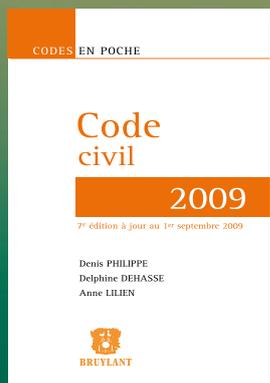
Jean-Pierre Buyle,
Denoal Goffaux, Gil Knops



2009
1.470 pages • 45 €

Code civil 7e édition à jour au 1er septembre 2009

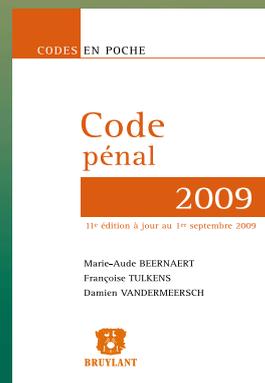
Denis Philippe,
Delphine Dehasse,
Anne Lilien



2009
458 pages • 45 €

Code pénal 11e édition à jour au 1er septembre 2009

Marie-Aude Beernaert,
Françoise Tulkens,
Damien Vandermeersch



2009
1.352 pages • 45 €

Consultez et commandez nos ouvrages sur www.bruylant.be

La rentrée 1909.

Une confrontation politique à fleurets mouchetés.

La séance de rentrée est fixée au samedi 13 novembre 1909 dans la salle des audiences solennelles de la Cour de cassation. Le discours d'usage, confié à Me Ivan Gilon, a été annoncé un peu plus tôt dans les colonnes du Journal des Tribunaux : « L'orientation nouvelle du Droit ». Aux commandes de la Conférence du Jeune Barreau cette année-là, Me Paul-Emile Janson, déjà engagé à la gauche du parti libéral, bientôt député, futur ministre de la Défense, futur ministre de la Justice, futur premier ministre. Dans l'assistance ce 13 novembre, on remarque le ministre de la Justice, Léon de Lantsheere, ainsi que le ministre des colonies, Jules Renkin, son prédécesseur au département de la Justice. Egalement quelques représentants de la haute magistrature: le premier président de la Cour de cassation, le procureur général et plusieurs conseillers ; ou le premier président de la Cour d'appel, avec quelques conseillers. Aux premiers rangs encore, toujours fidèle aux activités du barreau, malgré son âge très avancé, Jules Le Jeune. On aperçoit aussi Adolphe Prins, convié avec les autres conférenciers programmés pour l'année judiciaire.

L'orateur, après avoir déclamé quelques vers d'Emile Verhaeren, fait part de son espoir de voir l'œuvre législative trouver enfin une cohérence : « (...) la première impression qu'on éprouve en lisant successivement les lois votées depuis trente ou quarante ans est absolument confuse ». Il regrette que « la cité du droit » ne soit plus celle d'autrefois, avec « un plan clair et ordonné, des maisons construites dans un style classique », érigées pour l'éternité. Mais il voit cependant dans les nouvelles inflexions prises par le législateur l'amorce d'un plan nouveau, nourri par l'« idée chrétienne ». Ce plan d'ensemble, l'orateur de rentrée le voit consacrer par l'intervention de plus en plus large de l'Etat, que ce soit dans la sphère professionnelle, sociale ou familiale, dans une perspective de paix sociale et de bien-être partagé. L'orateur évoque pêle-mêle la législation sur le travail, les droits de la femme mariée, ainsi que tout un train de dispositions témoignant de l'intervention croissante de l'Etat dans les domaines les plus divers, provoquant la restriction de la liberté contractuelle : fabrication et vente des denrées alimentaires, commerce de la viande, des engrais, des aliments des animaux, loi sur le règlement d'atelier, surveillance de la fondation et de la gestion des unions professionnelles, surveillance des établissements dangereux et des machines à vapeur, ou encore règlement sur la vente de l'absinthe, sur la rage canine ou l'assurance infantile, sans parler de l'une des plus formidables révolutions sociales : le repos dominical. Et tout récemment, cette année 1909, une réglementation visant à assurer « la salubrité, la sécurité et la décence des locaux affectés temporairement aux logements des ouvriers employés dans les briqueteries et les chantiers ».

Comment le président Janson pourrait-il résister à donner une réplique politique à un discours qui ne s'est pas privé d'ériger « l'idée chrétienne » en moteur de l'intervention de l'Etat et de l'accession à l'égalité sociale ? Après avoir adressé ses félicitations à l'orateur, pour avoir rempli avec éclat le « mandat périlleux et envié » du discours de rentrée, il plonge – en délicatesse – dans l'arène politique :

« Croyez-vous vraiment que l'idée chrétienne, à elle toute seule, ait tout à coup réussi à modifier la conscience des hommes ? ». Janson y voit plutôt « une grande passion collective », celle qui entraîne « l'innombrable armée des hommes de progrès, d'audace et d'initiative ». Il en appelle au front commun des bonnes volontés, d'où qu'elles viennent, de gauche comme de droite : « Ne divisons point ses rangs dont la solidité est bien nécessaire ».

Après avoir poussé sa réplique dans le champ de la harangue politique, Paul-Emile Janson, comme c'est l'usage, se consacre à la promotion des activités de la Conférence. Le ton devient plus léger, voire bucolique. La Conférence du jeune barreau ? C'est « l'arbrisseau de verdure et de fraîcheur qui croît au pied du grand arbre, séculaire et robuste, de l'Ordre des Avocats. A son ombre légère, les jeunes y trouvent l'aliment de leur zèle et l'excitation à la tâche ; les anciens, magistrats et grands confrères, viennent y retrouver ici, une fois par an, les impressions de jadis, et témoigner de leur sollicitude pour nos efforts ». L'assemblée avait son content de belles paroles. Il était temps de pourvoir à d'autres satisfactions. De la place Poelaert, les festivités se transportent jusque dans la Galerie de la Reine, dans les salons de la Taverne Royale, haut lieu de la sociabilité bruxelloise, où se côtoient depuis des décennies artistes, gens de lettres, congressistes et représentants du monde politique, de tous horizons. Rendez-vous est donné à 19 heures. Un double menu, gastronomique et théâtral, attend les convives. L'ambiance est excellente : « La conversation gaie, enjouée, pleine d'entrain, même bruyante se poursuit à toutes les tables avec d'autant plus de charme et d'agrément, que la commission a supprimé l'orchestre contre lequel les voix des convives avaient à lutter », rapporte un chroniqueur dans le Journal des Tribunaux. On avait déjà prononcé les discours d'usage au Palais quelques heures plus tôt, mais il fallut encore que le président se lève pour un toast, pour remercier le ministre de la Justice et le ministre des colonies d'avoir rehaussé les cérémonies de leur présence. Puis le ministre de la Justice, pour rendre la politesse, et entretenir l'assemblée des beautés de la confraternité, « cette vertu que tout avocat doit pratiquer et qui se manifeste non par le tutoiement des lèvres, mais par ce sentiment élevé, intime et profond que l'on peut appeler le tutoiement des âmes ». Et pour finir les échanges de courtoisies, Adolphe Prins, qui fait valoir « combien est agréable et plein de charme le métier de conférencier au Jeune Barreau ». Allez, trêve de pommade oratoire, place au spectacle : « Les tables ont disparu, les chaises sont méthodiquement rangées et une estrade s'élève ». Voilà qu'on entame le menu théâtral .

Jérôme de Brouwer
Jerome.debrouwer@uclouvain.be

Colloque organisé par l'Ordre français des avocats
du barreau de Bruxelles et le CCBE
les jeudi 21 janvier et vendredi 22 janvier 2010
Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel

Le secret professionnel de l'avocat dans la jurisprudence européenne

Programme

Jeudi 21 janvier 2010

Sous la présidence des bâtonniers des Ordres néerlandais et français du barreau de Bruxelles.

Accueil et introduction par les bâtonniers.

15h45

Le secret professionnel de l'avocat dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme par Monsieur Dean Spielmann, juge à la Cour européenne des droits de l'homme

16h30

Le secret professionnel de l'avocat dans la jurisprudence de la Cour de justice des communautés européennes par Monsieur Nicholas Forwood, juge au tribunal de première instance, Cour de justice des communautés européennes

16h30 - 17h00 : Pause-café

17h00 - 18h00

Secret professionnel, Legal professional privilege : divergences et convergences des droits continentaux et anglo-saxons par Monsieur Paul Martens, juge à la Cour constitutionnelle de Belgique

18h00 – 18h30 : Débat et questions

Vendredi 22 janvier 2010

Sous la présidence du président du CCBE

09h30 – 10h45

Le secret professionnel de l'avocat dans les jurisprudences nationales : rapport des délégations nationales du CCBE :

- en droit pénal
- en droit fiscal

10h45 – 11h15 : Pause-café

11h15 – 12h15

- Rapport des délégations du CCBE en droit de la concurrence
- Synthèse par le bâtonnier Georges-Albert Dal, second vice-président du CCBE

12h15 – 12h45 : Débat et questions

Traduction simultanée anglais/français



Informations et inscriptions

Auprès du secrétariat de l'Ordre

Mail : rose-lyne.jamme@barreaudebruxelles.be

Tél. : 02 519 81 15 - Fax : 02 508 64 53



3

Le secret professionnel : trois questions à Frédéric Puel

avocat, président de la commission Europe de l'Ordre, co-organisateur du colloque

1

Pourquoi un colloque consacré au secret professionnel de l'avocat ?

Le secret professionnel est la colonne vertébrale du lien de confiance entre l'avocat et son client. C'est pourquoi, il est un principe intangible et ne peut souffrir aucune exception, ni limite.

Dans ce sens, Emile Garçon, éminent criminaliste du siècle passé, disait : « *Le bon fonctionnement de la société veut que le malade trouve un médecin, le plaideur un défenseur, le catholique un confesseur, mais ni le médecin, ni l'avocat, ni le prêtre ne pourraient accomplir leur mission si les confidences qui leur sont faites n'étaient assurées d'un secret inviolable.*

Il importe donc à l'ordre social, que ces confidents nécessaires soient astreints à la discrétion et que le silence leur soit imposé sans condition ni réserve, car personne n'oserait plus s'adresser à eux si l'on pouvait craindre la divulgation du secret confié. Ce secret est donc absolu et d'ordre public. »

Les droits de la défense figurent au nombre des principes constitutionnels constamment réaffirmés par les plus hautes juridictions nationales des Etats membres de l'Union européenne. Ils sont l'expression de l'Etat de droit. Malheureusement, on constate qu'à l'occasion de différents types d'investigations ou soupçons (en particulier en matière de droit de la concurrence ou de blanchiment d'argent) les législateurs européen et nationaux organisent des limites ou des exceptions au Legal Privilege, au prétexte de la sauvegarde d'autres intérêts et buts considérés comme supérieurs.

C'est pourtant là une erreur fondamentale. Les intérêts considérés comme supérieurs ne sont que ponctuels en regard de l'intérêt général des droits de la défense. Autoriser la saisie par une autorité administrative de pièces couvertes par le Legal Privilege ou imposer à un avocat de dénoncer son client sur la base de révélations couvertes par le Legal Privilege au nom de l'intérêt commun est un leurre, un piège. Car, cela constitue le signe et la constatation factuelle que ce principe, socle de la relation avocat / client et essence des droits de la défense, peut connaître des exceptions, dont la liste, au gré des intérêts particuliers apparemment supérieurs, ne demande dès lors qu'à s'allonger. Nous ne pouvons pas entrer dans le mouvement d'une réduction à peau de chagrin du Legal Privilege car c'est ce mouvement qui progressivement nous ferait passer de démocratie à dictature.

Cela me semble une bonne raison pour consacrer un colloque à cette question centrale.

2

Comment ce colloque est-il organisé ?

Ce colloque est organisé par le barreau de Bruxelles en relation étroite avec le CCBE et permettra de faire un point précis sur ces questions grâce à la compétence de hauts magistrats de cours nationales et européennes et de représentants du CCBE, ces derniers donnant un éclairage sur la situation de leur pays.

3

En quoi divergent les conceptions continentales et anglo-saxonnes du secret professionnel ?

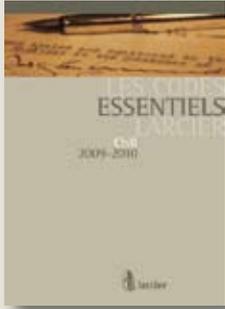
Dans les pays de droit romano germanique, la protection des avis juridiques et des documents qui en sont le support, est garantie au travers du secret professionnel des avocats.

Il s'agit d'une approche in personam de la confidentialité. La seule présence d'un avocat dans cette relation implique automatiquement la couverture, par le secret, du contenu de cette relation, car il s'agit, avant tout de protéger cette relation. C'est la raison pour laquelle l'avocat ne peut être relevé de son secret par son client, ni d'ailleurs par qui que ce soit. Cette rigueur interdit à un avocat auquel le client en ferait la demande, de révéler des informations sur un dossier à des tiers.

L'équivalent du secret professionnel dans les pays anglo-saxons est le Legal Privilege qui est avant tout un droit qui s'attache au contenu de la communication. Il s'agit d'une approche in rem de la confidentialité. Il désigne le droit d'un client ayant reçu un avis juridique d'un avocat de refuser de produire tout document contenant cet avis dans le cadre d'une procédure judiciaire, civile ou pénale, ou d'une procédure administrative. Il s'agit donc d'un secret appartenant au client, celui-ci pouvant, de façon discrétionnaire, décider de révéler à des tiers le contenu de la consultation qui lui a été délivrée.

C'est ainsi que dans l'affaire Three Rivers, la Chambre des Lords a confirmé le caractère absolu du Legal Privilege, dès lors « qu'un document bénéficie du Legal Privilege, celui-ci ne peut être contrarié au nom d'un intérêt d'ordre public impérieux : seul le client peut y renoncer ou une loi l'abroger ».

Nous aurons, au cours, de ce colloque de rentrée, l'occasion de revenir plus en détail sur ces notions.



CIVIL
2009-2010
480 p. | 29,00 €



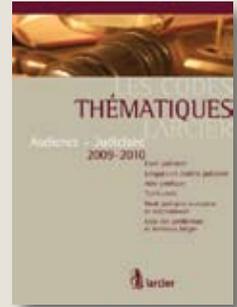
COMMERCE
2009-2010
448 p. | 39,00 €



PÉNAL
2009-2010
576 p. | 39,00 €



CONSTITUTIONNEL
2009-2010
544 p. | 39,00 €



AUDIENCES - JUDICIAIRES
2009-2010

- Code judiciaire
- Langues en matière judiciaire
- Aide juridique
- Tarifs civils
- Droit judiciaire européen et international
- Liste des juridictions et barreaux belges

608 p. | 75,00 €

► Collection *Les Codes Essentiels Larcier*
Sous la direction juridique de Claude Lamberts et Jean-Jacques Willems

► Collection *Les Codes Thématiques Larcier*
Sous la direction juridique de Claude Lamberts et Jean-Jacques Willems

Informations et commandes :

LARCIER c/o De Boeck Services sprl • Fond Jean-Pâques 4 • 1348 Louvain-la-Neuve
☎ 0800/99 613 • 📠 0800/99 614 • commande@deboeckservices.com

LE PATRIMOINE IMMOBILIER FAMILIAL

Aspects civils et fiscaux

L. Barnich - Ph. De Page - I. De Stefani - P. A. Foriers - Th. Litannie
J.-P. Nemery de Bellevaux



Édition 2009 - 280 pages - 79 €



Édition 2009 - 384 pages - 66,5 €



LE BAIL ET LE LEASING IMMOBILIER

Sous la direction de Benoît Kohl
M. De Smedt - M. Higny - P. Jadoul - B. Kohl
B. Louveaux - Y. Ninane - M. Vlies

T. 010 39 00 70 F. 010 39 00 01 info@anthemis.be

Découvrez l'intégralité de notre catalogue sur
www.anthemis.be

MARCEL SIRAUT
ARTISTE PEINTRE



PORTRAITS
À L'AQUARELLE ET À L'HUILE
TABLEAUX SUR COMMANDE
DESSINS

Parvis Sainte Alix 20 Bte 6 • 1150 Bruxelles
Tél.: 02 762 20 76 • www.marcelmiraute.be
siraute.m@hotmail.com



Pour vos finances, rendez-vous plutôt chez ING Privalis.

Pour vos entretiens officiels et moins officiels, vous avez vos propres adresses. Mais pour la gestion financière de votre affaire, nous vous recommandons de vous adresser à l'un de nos conseillers ING Privalis. Ce sont des spécialistes de premier plan en services bancaires

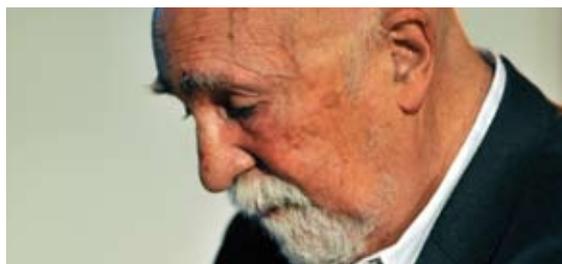
et en assurances adaptés au monde juridique. Terminez votre café et rendez-vous dans l'une de nos agences situées dans les palais de Justice ou toute autre agence ING. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous avec un conseiller ING Privalis directement via www.privalis.be

www.privalis.be

ING 

Échos de la Conférence

Le samedi de la musique
Photos © Benoît Feron



Le traditionnel samedi de la musique a eu lieu dans l'ancien studio de photos H2 à Forest le 24 octobre dernier. Les talents de nos confrères musiciens étaient au rendez-vous : musique classique, jazz, rock et électro n'ont pas manqué de ravir le public venu nombreux.

La Conférence Berryer
Photos © Antoine Rose

Échos de la Conférence



Une Berryer à l'envers

La Conférence Berryer n'est qu'une histoire de prétextes. L'invité d'abord ne sert que de prétexte à l'organisation de cette joute oratoire cruelle où les bons et les gros mots s'échangent. Les présentations des deux « candidats » belges ensuite ne sont que des prétextes au déchaînement de l'éloquence des douze secrétaires de la conférence du stage de Paris, ces « demi-dieux » (dixit Jean-Denis Bredin, l'un d'entre eux - on n'est décidément jamais mieux servi que par soi-même), descendus en terre belge pour les tailler en pièces. Enfin, le contre-discours du trésorier de la Conférence du jeune barreau n'est qu'un prétexte, un interlude commode, qui permet à la contre-critique de finir d'affûter ses piques, de peaufiner ce discours qui

fera rendre gorge à ces parisiens insolents et restaurera l'honneur de Bruxelles et de la Belgique jusqu'à la prochaine Berryer.

C'est à une Berryer à l'envers que nous avons assisté le jeudi 19 novembre dernier dans la salle des audiences solennelles de la Cour d'appel de Bruxelles. Les prétextes ont pris le pouvoir et ceux qu'on attendait ne se sont jamais révélés. A tout seigneur, tout honneur, la star de cette soirée, celui dont toutes les interventions firent mouche, fut l'invité : Pierre Kroll. Franc, caustique, charmeur, il a joué avec un succès égal sur tous les registres. Sa comparaison, audacieuse mais tellement exacte, des crus de Vosne Romanée et des bières trappistes restera certainement l'un des meilleurs souvenirs de cette soirée.



Les deux « candidats » belges firent fort également. Simon Menschaert d'abord.

Dans un style « Menschaert » totalement assumé, ce prix Boels, a saisi la salle en vociférant en flamand devant un public aux anges et des parisiens atterrés.

« Parijs zwijgt ! », c'est vrai que cela sonne bien. Toutes les gloires belges y sont passées : les couques, Michel Daerden, et évidemment Kroll...rebaptisé l'instant d'un soir Bouclette pour nos amis parisiens. On retiendra aussi cette touchante déclaration d'amour à M. Emile Goldenberg, vice-président du tribunal de première instance de Bruxelles, qui n'aura pas perdu sa soirée.

Vint ensuite le discours de Jonathan Ketelaers. Prix Le Jeune, cet avocat a de l'assurance, du talent et une voix qui sait se faire entendre. Son propos fut anecdotique, comme toujours en Berryer. Dans un style très « Sois belge et tais-toi », il nous parla de la fraîche accession d'Herman Van Rompuy au poste de président du Conseil européen, citant et traduisant l'un

de ses plus récents haïkus « Vlieg » (La Mouche) pour le plus grand plaisir de la salle. Il railla également la main de Thierry Henry qualifiant l'équipe de France pour le Mondial par ces mots : « La vraie littérature, c'est en français ; le vrai football, c'est avec les pieds ». Bref, il s'acquitta de sa tâche avec beaucoup d'humour et de brio.

J'ignore si c'est la honteuse qualification de leur équipe nationale qui les a paralysés. De demi-dieu il n'y eut point, ni de quart, ni même de huitième. Qu'on se le dise, à l'approche des fêtes de fin d'année, la promotion 2009 de la Conférence du stage du barreau de Paris est déjà en soldes. Il n'y a que peu de choses à retenir des prestations des secrétaires parisiens, toutes assez peu inspirées voire même pour certaines franchement ratées. On se souviendra néanmoins des interventions de MM. David Marais et François Géry, respectivement cinquième et neuvième secrétaire, qui ont sauvé l'honneur de l'éloquence parisienne.

Le contre-discours de Dimitri de Beco, trésorier de la Conférence du jeune barreau, fut un modèle du genre. Avec un air de ne pas y toucher, il a véritablement conquis le public, sans esbroufe ni effet de manche, « à la bruxelloise » oserait-on dire. Il y a du talent dans cette Conférence et, après cette prestation sans faille, l'on attend avec encore plus d'impatience le prochain discours de rentrée. Chapeau Me de Béco !

La contre-critique de Sébastien Evrard vint enfin clore cette Berryer des prétextes. Il n'eut pas à forcer son talent pour enterrer des secrétaires parisiens qui, pour la plupart, avaient déjà commencé à creuser. Comme il l'a très justement rappelé, on ne tire pas sur une ambulance, sur un corbillard ou même sur un convoi de détenus. Le coup de grâce fut donné par ses derniers mots inspirés de Kennedy : « Nous sommes tous des Irlandais ». Peut-être pas mais une chose est sûre : ce soir-là, l'éloquence bruxelloise leur a rendu justice !

François Collon



Regard extérieur : Armand De Decker

président du Sénat

Entretien réalisé
par Marc Dal et François Collon

Pourquoi avoir choisi le métier
d'avocat ? Comment s'est
déroulée votre entrée au barreau ?

J'ai étudié le droit car je souhaitais m'occuper de la chose publique et faire de la politique. Je m'étais toutefois donné une alternative qui était de devenir diplomate, car je ne savais pas comment approcher le monde politique et la politique internationale me passionnait déjà.

C'est Lucien Simont qui, au banquet de fin d'études de la faculté de droit de l'Université libre de Bruxelles, m'a conseillé d'entrer au barreau. Comme je ne savais absolument pas à qui m'adresser, il a écrit à Roger Lallemand et Emile Verbruggen. Je me suis présenté chez chacun d'eux et leur ai dit très sincèrement que j'avais envie d'entamer à terme une carrière politique. J'avais déjà un engagement libéral et malgré le très grand respect que j'ai pour Roger Lallemand, j'ai choisi assez logiquement de rejoindre, en 1973, le cabinet d'Emile Verbruggen. Il m'a dit que la condition pour devenir stagiaire chez lui était de présenter les Prix de plaidoiries et d'être actif au jeune barreau dont il avait été président. J'ai remporté le prix Janson, ex æquo avec Jean Cruyplants et j'ai ensuite été élu secrétaire de la Conférence sous les présidences de Néry Leclercq et Xavier Magnée dans une ambiance fantastique. C'est d'ailleurs au jeune barreau, lors du voyage en Toscane, que j'ai rencontré Jacqueline Rousseaux qui est devenue mon épouse.



Parlement Fédéral

Comment s'est déroulée ensuite
votre entrée en politique ?

Le barreau a facilité mon entrée en politique. Je suis devenu chef de cabinet de l'échevin de l'instruction publique de la ville de Bruxelles, Edouard Klein. Le réseau de l'enseignement de la ville de Bruxelles est énorme. Je me trouvais pris entre le marteau et l'enclume entre l'échevin et le directeur général de l'enseignement. J'ai appris énormément à cette occasion de la manière de travailler avec l'administration. Au barreau, j'ai rencontré Georges Mundeleer et Basile Risopoulos grâce à qui je suis entré dans les instances du libéralisme bruxellois. Ensuite, Jean Gol m'associa à la création du PRL en 1979. Je suis devenu député en 1981. Je n'ai toutefois jamais demandé l'honorariat. C'est un choix délibéré. La vie politique est faite de soubresauts et parfois même de désaccords profonds. J'ai toujours souhaité conserver la liberté qu'offre le statut d'avocat. Le barreau est et restera ma famille professionnelle. Je m'y sens bien.

Quelle image ont les avocats au
Parlement ?

Je crois que le barreau n'a pas une mauvaise image au Parlement. Par contre, la Justice inquiète d'une manière globale et à juste titre. C'est une vieille dame qui tarde à se moderniser et qui manque d'efficacité par rapport au service public qu'elle doit rendre. La Justice est d'une lenteur inacceptable et doit parvenir à se faire respecter par son absolue neutralité. A cet égard, les récents événements liés à l'affaire Fortis m'ont assez consterné. Le fondement de la démocratie est la séparation des pouvoirs. L'attitude qu'ont eue certains magistrats, probablement dépassés par l'importance de ce dossier, est consternante et décevante. Je croyais que la magistrature avait une assise plus forte et que jamais aucun de ses membres ne se laisserait entraîner à prendre contacts avec le pouvoir politique. Ces événements sont très nuisibles à la crédibilité du pouvoir judiciaire. Il faut que celui-ci se reprenne et parvienne à persuader l'opinion de sa totale indépendance et neutralité.



Armand De Decker

L'inflation législative constitue un problème auquel les avocats sont souvent confrontés. Comment pensez-vous pouvoir y remédier ?

Trop de lois ne tiennent effectivement pas suffisamment compte des lois adoptées antérieurement. Le bicaméralisme me semble, à cet égard, indispensable à une meilleure qualité des lois. Une seconde lecture par une chambre différente est essentielle pour éviter précisément d'adopter des lois qui viennent faire double emploi avec des textes antérieurs.

Il y a aujourd'hui trop de législations particulières. Je dénoncerais là davantage les parlements régionaux et communautaires que le parlement fédéral. Certains de ces parlements ont tendance à tout vouloir réglementer. On y légifère donc trop et on ne délégitime quasi pas.

J'ai lancé il y a quelques années l'idée de créer au sein du Sénat une commission d'évaluation des lois pour améliorer, voire même supprimer, des législations qui ne rempliraient plus les buts pour lesquels elles ont été adoptées. La Chambre s'est montrée un peu jalouse que le Sénat prenne seul l'initiative de ce réexamen des lois. Je peux annoncer aujourd'hui, qu'avant la fin de l'année, sera créée une commission mixte réunissant sénateurs et députés entre la Chambre et le Sénat chargée de l'évaluation des législations existantes et de la suppression des législations surannées.

Que souhaitez-vous dire aux avocats belges et étrangers invités de la Conférence du jeune barreau à l'occasion de la rentrée ?

Qu'ils font un métier extraordinaire, essentiel dans la société. On ne souligne pas assez l'importance de la profession d'avocat dans le fonctionnement de la démocratie. L'aide juridique me paraît, à cet égard, indispensable. Chacun doit pouvoir bénéficier, quel que soit son statut social, de l'assistance d'un avocat. Les avocats ne doivent pas s'inquiéter de l'image qu'ils donnent. On sait combien c'est à travers leur rôle et leur action que la Justice peut se rendre et que des problèmes humains parfois très difficiles peuvent se résoudre.

Pour le reste, je voudrais leur dire qu'ils viennent au jeune barreau de Bruxelles, capitale de la Belgique, mais avant tout aujourd'hui capitale de l'Union européenne. Ils sont associés à la rentrée d'un jeune barreau qui, encore plus demain qu'aujourd'hui, sera un barreau européen. A l'heure où les frontières deviennent de plus en plus poreuses au souffle des idées et de l'action, je forme le vœu pour le barreau bruxellois qu'il exploite bien la chance extraordinaire qu'il a d'être le barreau de la capitale de l'Europe.

Agenda

des fournisseurs
et services spécialisés

Logiciels juristes



La qualité à la portée de tous

sa TOP SYSTEM
112 Bd Lambermont • 1030 Bruxelles
Tél. : 02 247 78 10 • Fax : 02 247 78 25
<http://www.avonca.be>
E-mail : avonca@topsystem.be



Logiciels pour avocats

Email : informa@cicero.be
www.cicero.be

Tél. : 0800/91080



Le logiciel pour avocats
qui a le vent en poupe !

www.jurixpress.be • info@jurixpress.be
Tél. : 086 21 43 88 • Fax : 086 36 77 34



Dlex Le PREMIER
logiciel de gestion
de cabinets d'avocats
certifié par Microsoft
en Europe*

* Données Microsoft® Microsoft Product ID: P10712030572 - Zone EMEA - 20/12/2007
CONSULTEZ-NOUS • 04/361 32 42 • www.pyramiq.be

Signalisation bureaux



Signalisation

Etude, réalisation et pose
info@signa.be

02/511 70 80
Photos sur www.signa.be

Traducteurs jurés



Toutes langues - délais rapides

Chaussée de Wavre 2041 • 1160 Bruxelles
Tél. : 02 735 55 95 • Fax : 02 733 67 28
E-mail : info@aliaslanguages.be



Chantal Vankeijenbergh & Serge Lanciers
Traductions jurées ou non
tous domaines - toutes langues

848 Chée d'Alseberg (Bureau B13/B14) 1180 Bxl (Globe) :
8h30/17h30 du lundi au vendredi
Tél. : 02 376 10 98 / 0495 221 229 • Fax : 02 376 94 30
Courriel : chantal.v@chavana.com - chantal.vkb@skynet.be

Pension complémentaire



Caisse de prévoyance
des avocats, des huissiers de justice
et autres indépendants OFF

Avenue de la Toison d'Or 64
1060 Bruxelles
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43
info@cpah.be • www.cpah.be

Traiteur

LES FRERES
DEBEKKER

95 Rue Charles Degroux
1040 Bruxelles
Tél. : 02 736 00 40 • Fax : 02 736 67 00

Destruction d'archives



Destruction and Recycling in Total Security

Destruction d'archives aux normes Din 32757-1
Remise de certificat

Détectives

DE CUYPER Brothers

Intelligence économique, preuves, constatations,
enquête, surveillance, filature. Expertise

Affaires nationales & internationales
Agences affiliées dans le monde entier
certifiées par ISIS, WAD, ABI, INTELNET, CII etc..

502 Avenue Louise • 1050 Bruxelles
www.decuypers.net • decuypers@skynet.be
Tél. : +32 (0) 2 649 44 88
Fax : +32 (0) 71 59 50 53

Spectacles



Saison 2009-2010
27 spectacles !

PLURITHÉÂTRE asbl
rue de l'Escaut, 112A • 1080 Bruxelles
Tél. : 02 427 14 44
www.pluritheatre.be

Service social



Fonds de solidarité
des avocats
et des huissiers de justice ASBL

Avenue de la Toison d'Or 64
1060 Bruxelles
Tél. : 02 534 42 42 • Fax : 02 534 43 43
info@cpah.be • www.cpah.be

Fourniture de bureau

S.A. ODENDHAL

Tout pour le bureau

NOUVEAU ! COMMANDEZ EN LIGNE :
www.odendhal.be

65b Rue de la Régence
1000 Bruxelles
Tél. : 02 512 13 83 • Fax : 02 511 42 93

Gestion d'archives



Notre métier,
chouchouter vos archives

Rue de Theux, 19 • 1040 Bruxelles
Tél. : 02 647 33 01 • Fax : 02 646 28 85
E-mail : archives.conseil@swing.be

Petites annonces

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez louer un bureau, chercher un collaborateur ou un secrétaire, vendre vos codes, etc. Des prix spéciaux sont réservés aux avocats, pour autant qu'il s'agisse d'annonces liées directement à l'activité professionnelle.

Adressez-vous à RP & C sprl.
E-mail info@rpc.be tél. 02 344 52 20
fax. 02 343 61 72

Cotisations

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de nos activités. En outre seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire. Pour l'année judiciaire 2009-2010, les cotisations sont les suivantes :

Membres effectifs :

- avocats stagiaires : 15 €
- avocat inscrits au tableau et :
 - ayant moins de 10 ans d'inscription : 50 €
 - ayant plus de 10 ans d'inscription : 75 €

Membres affiliés :

- conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 15 €
- conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 50 €
- membre de la communauté judiciaire : 85 €
- autres sympathisants : 100 €

La cotisation est à verser au compte n° 630-0215121-34 de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit.

Calendrier

En bref

Jeudi 21 janvier 15h45

le secret professionnel dans la jurisprudence européenne

--

Vendredi 22 janvier 9h30

le secret professionnel dans la jurisprudence européenne

--

Vendredi 22 janvier 15h

séance solennelle de rentrée

--

Vendredi 22 janvier 19h30

banquet et revue

--

Vendredi 22 janvier 23h30

soirée dansante

Infos légales

La Conférence est éditée par l'ASBL La Conférence du jeune barreau de Bruxelles dont le siège social est établi Place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0409.298.626.

Editeur responsable :

Marc Dal, Rue de l'Aurore, 18 - 1000 Bruxelles
tél. : 02 627 10 27 fax. : 02/627.10.50
mail : marc.dal@dalvel.com

Rédacteur en chef : Marie Dupont

Secrétaire de rédaction : Catherine Delhez

Comité de rédaction : François Collon, Cécile Detaille et Miguel Troncoso Ferrer

Site internet : www.cjbb.be

Régie publicitaire : RP&C 145, rue Meyerbeer – 1180 Bruxelles
tél. : 02 344 52 20 www.rpc.be

Consacrez plus de temps à vos affaires, pas à vos factures d'énergie



Grâce à **Energy Line**, concentrez-vous sur l'essentiel : votre entreprise

Au niveau mondial, Dexia joue un rôle majeur dans le financement d'énergies renouvelables. Fort de cette expérience, Dexia souhaite rendre ce type d'investissement accessible à des entrepreneurs comme vous. Voilà pourquoi nous avons créé Energy Line, une formule de financement souple pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Outre le leasing, nous proposons également des assurances qui vous protégeront contre divers risques, tels que l'incendie, les accidents ou la perte de production d'électricité. Energy Line est donc une solution flexible et avantageuse pour faire, de votre entreprise, une entreprise plus verte.

Vous voulez en savoir plus? Contacter le spécialiste Business Banking dans votre agence Dexia ou surfez sur www.dexia.be/energyline

banking for people, banking for communities

DEXIA